



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 23.233**

78170

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET CADRE DE VIE

**LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,  
VICE PRESIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC**

ARRETE TEMPORAIRE  
Suivi par : B. PATRAVE

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

**OBJET : REGLEMENTATION  
DU STATIONNEMENT ET DE  
LA CIRCULATION**

Vu l'arrêté municipal n° 2022.01 du 5 janvier 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Christian Schnell, 4<sup>ème</sup> Maire-adjoint,

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

**PARVIS DE L'EUROPE**

Vu la demande présentée en date du 16 novembre 2023 par la **Société VIOLA** domiciliée au **157 route de Cormeilles – CS 60209 – 78502 SARTROUVILLE Cedex**,

Considérant que pour permettre la pose des illuminations de fin d'année, il importe dans un but de sécurité publique de réglementer LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION SUR LE PARVIS DE L'EUROPE à la Celle Saint Cloud.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** **Vendredi 24 novembre 2023, entre 07h00 et 18h00**, le stationnement des véhicules sera interdit sur le Parvis de l'Europe.

**ARTICLE 2 :** **Vendredi 24 novembre 2023, entre 07h00 et 18h00**, la circulation des véhicules sera interdite sur le parvis de l'Europe.

**ARTICLE 3 :** La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle de la ville.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire,  
Madame la Directrice Générale des Services,  
Le Commissariat de Police de Versailles,  
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le **20 NOV. 2023**

Pour le Maire,  
Le maire adjoint délégué  
à l'aménagement des espaces publics,  
voirie, environnement et espaces verts



Jean-Christian SCHNELL